

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2025

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

AMENDEMENT

N ° CE253

présenté par

M. Benbrahim, Mme Battistel, M. Echaniz, M. Lhardit, M. Naillet, M. Potier, Mme Rossi,
Mme Thomin et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 3

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Supprimer la troisième phrase de l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement de 2e repli des députés Socialistes et apparentés vise à exclure la perspective d'un nouveau programme électronucléaire qui atteindrait 20 nouveaux réacteurs.

Aucun des scénarii de RTE ne prévoit aujourd'hui la perspective d'un parc électronucléaire historique et nouveau d'une telle ampleur. Même avec l'effet de série, la capacité industrielle et financière d'EDF à réaliser 20 EPR 2 apparaît aujourd'hui illusoire. En outre, cet objectif ne repose sur aucune réflexion sur l'enjeu fondamental du prix de l'énergie offerte. Avec un prix du nouveau nucléaire aujourd'hui évalué à minima à 125 € / MWh sur la base d'un taux de rentabilité minimal de 4 %, on voit mal l'intérêt pour le consommateur particulier ou électro-intensif d'avoir un mix électrique avec une telle part de nouveau nucléaire au regard des coûts des renouvelables et de leur trajectoire.

La fixation d'une cible socle à huit EPR 2 apparaît plus raisonnable et crédible à ce stade.